

À Paris, le 16 janvier 2020

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 15 janvier 2020

Réunie le 15 janvier 2020, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Monsieur PITARD (SHARKS ANTIBES)

Rencontre de PRO B – QUIMPER / ANTIBES du 30 novembre 2019 :

- Violences ; Est constitutif de violence au sens du présent article tout propos ou comportement menaçant ou intimidant, toute bousculade ou altercation volontaire ou tout acte remettant ou susceptible de remettre en cause, par quelque moyen que ce soit, l'intégrité physique d'un acteur de la rencontre ou de toute personne assistant à celle-ci, ou laissant apparaître une volonté de le faire (cf. article 10 titre 2 des règles de discipline).

➤ **Un (1) match ferme de suspension.**

La décision entrera en vigueur après expiration du délai d'appel, soit sur la rencontre suivante :

- PRO B : FOS / ANTIBES du 31/01/2020.

UJAP QUIMPER

Rencontre de PRO B UJAP QUIMPER / SHARKS ANTIBES du 30/11/2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 315.1.3 des règlements de la LNB « *Responsabilité de l'organisateur vis-à-vis du public et des acteurs du jeu* ».

➤ **Une amende de deux mille (2 000) euros fermes assortie d'une amende avec sursis de quatre mille (4 000) euros.**

UJAP QUIMPER

Rencontre de PRO B UJAP QUIMPER / JA VICHY CLERMONT du 23/12/2019 :

- Manquement aux dispositions de l'Article 315.1.3 des règlements de la LNB « *Responsabilité de l'organisateur vis-à-vis du public et des acteurs du jeu* ».

➤ **dispense de peine**

Monsieur DELPON (ELAN CHALON)

Rencontre de Jeep® ELITE METROPOLITANS 92 / ELAN CHALON du 22 novembre 2019 :

- Comportement antisportif.

➤ **Un avertissement.**

AFFAIRES REGLEMENTAIRES

JA VICHY CLERMONT

Rencontre de PRO B – LILLE / VICHY CLERMONT du 6 décembre 2019 (J9) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque ».

➤ **Une amende de 250 (deux cent cinquante) euros.**